

# Procès-verbal de l'assemblée constitutive de la "Space Alliance Coopérative", du 12.01.2019

Lieu: Salle MED3 2215, Campus EPFL, 1015 Lausanne.

Début de séance: 14h00

## 1. Mot de bienvenue

Raffael Tschui, qui préside cette assemblée constitutive, présente les objectifs généraux et laisse chaque membre se présenter. Sont présents à cette assemblée des membres, fondateurs et collaborateurs des associations Hackuarium, Octanis et Polymeka ainsi que des entreprises Aeler, Alpine Mining et SonarSource. Une liste des 7 fondateurs et 4 observateurs présents ou représentés se trouve en annexe. Luc Patiny, absent, se laisse représenter par Raffael Tschui par biais d'une procuration.

## 2. Nomination du secrétaire

Le secrétaire de cette assemblée est Quentin Cabrol.

## 3. Ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé à tous les participants au préalable de l'assemblée constitutive.

1. Mot de bienvenue
2. Nomination du secrétaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de constitution
5. Adoption des statuts
6. Election du conseil d'administration
7. Election de l'organe de révision
8. Vote consultatif sur l'attribution des surfaces dans le local de la Route de Crochy 20.
9. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 4. Déclaration de constitution de la coopérative

Le but de la présente réunion est de constituer formellement la "Space Alliance Coopérative" et de définir et valider sa structure légale.

## 5. Statuts

Les statuts ont été envoyés à tous les participants au préalable de l'assemblée constitutive.

Les articles suivants ont été présentés explicitement à l'ensemble de l'assemblée:

**Art. 3** étant l'article le plus important, il est lu à haute voix et accepté par tous le monde. Les axes de l'article 3 sont :

- La notion communautaire
- Ambition d'expansion au delà de l'espace actuel (plutôt expansion locale pour plus de membres)

**Art. 6** - Condition d'admission

- a. Lien avec la coopérative
- b. Possèdent une part sociale

Sur proposition des membres fondateurs et inscrit dans les statuts, la valeur de la part sociale est fixée à CHF 300.-

Matthieu Boubat mentionne que le point Art. 6a devrait contenir le mot "ou" partout pour s'assurer que la condition d'admission n'est pas de fournir un local, mais soit fournir un local, soit l'utiliser.

Vote: Les statuts présentés, sous réserve des modifications susmentionnées ont été acceptés à l'unanimité. La version validée se trouve en annexe de ce PV.

## 6. Election du conseil d'administration

Les personnes suivantes se proposent pour le conseil d'administration:

- Raffael Tschui, actuellement Vice-Président de l'association Octanis
- Rachel Aronoff, actuellement Présidente de l'association Hackuarium
- Quentin Cabrol, actuellement Développeur de Produits chez Aeler

Raffael Tschui note que le conseil d'administration ne sera pas dans l'opérationnel, cela sera effectué par le comité exécutif.

Le conseil d'administration a été accepté à l'unanimité sans modifications.

## 7. Election de l'organe de révision

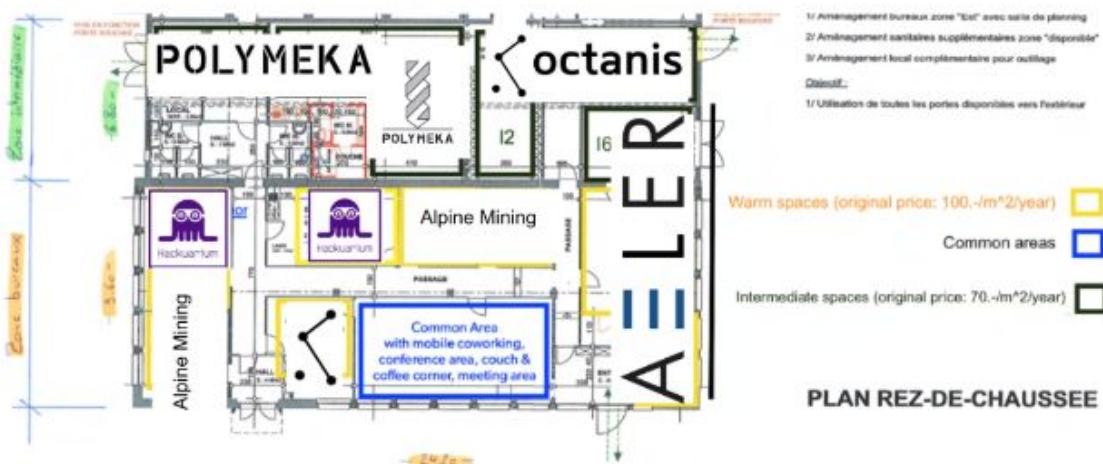
L'assemblée doit se décider vis-à-vis de l'organe de révision des comptes annuels.

Raffael Tschui propose que la coopérative renonce (opting-out) à la révision. Ceci est possible si les propriétaires de la coopérative y consentent d'une manière unanime et si elle ne compte pas plus de dix emplois à plein temps.

Ces conditions étant remplies, cette proposition a été acceptée à l'unanimité et donc la coopérative va renoncer au contrôle restreint de ses comptes annuels.

## 8. Attributions des surfaces louées

L'espace à la Route de Crochy 20 à Ecublens, si obtenu, sera divisé entre les membres prenant une place de la façon suivante:



- Le bailleur principal sera la coopérative qui ensuite facturera à chaque entité la location de leurs espaces personnels.
- Pour le moment, la coopérative ne va pas organiser un espace de coworking, néanmoins, cette option est ouverte à d'autres membres s'ils le désirent.
- Les propositions pour la "common area" est que ce soit un open space, ou salle de conférence, ou coffee corner, pour rendre l'espace aussi utile que possible.
- Une autre proposition est de réduire la proportion payée par chaque membre pour la partie commune, pour diminuer les frais trop importants estimés par Polymeka. Cette modification sera discutée plus avant en dehors du présent meeting.
- Le proposition sur la division de l'espace pour le moment a été acceptée à l'unanimité.

L'objectif de la coopérative est de pouvoir par la suite s'étendre géographiquement avec potentiellement le support de la commune d'Ecublens pour des nouveaux locaux ailleurs

## 9. Divers

Les prochaines étapes:

- Entrée dans le registre du commerce
- Création et signature des contrat de sous-locations par les parties intéressées
- Ouverture du compte bancaire
- Signature de la demande de location à la Régie au nom de la coopérative

En outre, une discussion avec FirstCaution devra être faite afin de voir si la coopérative peut s'arroger le besoin.

Remarques et commentaires:

- Frederic - Alpine Mining: L'ensemble des documents ayant pour but de déterminer la structure de notre coopérative devraient être revus et visés par un avocats.
- Ivan - Polymeka: Nous avons besoin de précisément déterminer la taille de la caution. Raffael dit que actuellement proposés sont trois (3) mois de cautions et trois (3) mois pour la résiliation.
- Naïk - AELER: Répondant à une remarque concernant des frais d'entrée potentiels, Naïk a proposé d'utiliser le montant récolté à travers les parts sociales pour couvrir les frais initiaux, avec comme restriction que le surplus mensuel obtenu par la coopérative pour les loyers soit utilisé pour ramener le capital initial à son total initial.
- Raffael Tschui: Avant mars, seul les parties "bureau" seront à payer à la régie, bien que la régie est tout à fait d'accord de nous laisser accéder aux autres parties. Ceci est un signe supplémentaire de leur bonne volontés.

Enregistrement des membres:

7 membres ont été intégrés, chacun avec une part sociale de 300 CHF. Les signatures ont été récoltées auprès de chacun de ces membres.

L'assemblée constitutive est close à 15:15.

---

Raffael Tschui, président de la coopérative

---

Quentin Cabrol, secrétaire de l'assemblée constitutive

### Annexes:

- Liste des membres fondateurs et observateurs présents et représentés
- Statuts de la "Space Alliance Coopérative"
- Déclaration de renonciation au contrôle restreint des comptes annuels
- Déclarations d'acceptation de la nomination au conseil d'administration.